

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 20 – Mercredi 31 mai 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Initiative populaire cantonale

La Chancellerie d'Etat a enregistré, le 21 avril 2017, le dépôt de l'initiative populaire cantonale « Contre la géothermie profonde dans le Jura ».

Munie de 4134 signatures valables, cette initiative a été déposée dans les délais légaux.

Le Gouvernement l'a déclarée valable en la forme par arrêté du 16 mai 2017.

Elle sera transmise au Parlement qui statuera sur sa validité quant au fond.

Delémont, le 31 mai 2017

Certifié conforme

Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Francis Scheidegger, député suppléant, Le Noirmont,

– M. Irmin Rais, Les Enfers, est élu député suppléant du district des Franches-Montagnes.

Le présent arrêté entre en vigueur le 6 septembre 2017.

Delémont, le 16 mai 2017

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Arrêté concernant les résultats du scrutin fédéral du 21 mai 2017

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹⁾,

vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 21 mai 2017 concernant:

a) La loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne),
arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

a) Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)	
Electeurs inscrits:	52'701
Votants:	19'968 (37.89%)
Bulletins rentrés:	19'890
Bulletins blancs:	240
Bulletins nuls:	34
Bulletins valables:	19'616
Nombre des OUI:	12'304 (62.72%)
Nombre des NON:	7'312 (37.28%)

Cette loi est acceptée dans le canton du Jura.

Art. 2 Les résultats du scrutin fédéral du 21 mai 2017 sont communiqués à la Chancellerie fédérale². Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

Art. 3 Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 30 mai 2017

Certifié conforme.

Le Chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RS 161.1

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 16 mai 2017

Par arrêté, le Gouvernement a créé un groupe de travail chargé de traiter le postulat N° 1142a « Quelle école en 2030 ».

Sont nommés membres du groupe de travail:

- M. Jean-Daniel Tschan, député;
- M^{me} Anita Rion, présidente du Salon interjurassien de la formation;
- M. Christophe Cattin, chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO);
- M. Julien Clénin, vice-recteur de la HEP-BEJUNE;
- M. Rémy Meury, représentant du Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ);

- M^{me} Marie Eschmann, enseignante cycle 1, EP Rebeuvelier;
- M^{me} Ségolène Eberlin, enseignante cycle 2, EP Fontenais;
- M. Cyril Jeanbourquin, enseignant cycle 3, ES Haute-Sorne;
- M^{me} Anne-Lise Nagel, responsable de la section Enseignement du Service de l'enseignement.

La présidence du groupe de travail est confiée à M^{me} Anne-Lise Nagel.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service de l'enseignement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 16 mai 2017

Par arrêté, le Gouvernement a institué un groupe de travail temporaire « Sédentarisation des frontaliers ».

Sont nommés membres du groupe de travail:

- M. Claude-Henri Schaller, chef du Service de l'économie et de l'emploi;
- M. François Froidevaux, chef du Service des contributions;
- M. Marcel Ryser, chef du Service de la population;
- M. Pierre-Alain Berret, chef du Service de l'information et de la communication;
- M. Stéphane Berdat, délégué à la coopération.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Claude-Henri Schaller.

Le secrétariat est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département de l'économie et de la santé

Avis aux tenanciers d'auberges - Ouverture tardive pour la Fête de la Liberté du 23 juin 2017

En application de l'article 66, alinéa 3 de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'économie et de la santé de la République et Canton du Jura décide:

1. Les tenanciers d'auberges pourront laisser leurs établissements ouverts jusqu'à 03h la nuit du 22 au 23 juin 2017.
2. Il ne sera perçu aucun émolument pour cette autorisation générale.

Delémont, le 31 mai 2017

Jacques Gerber
Ministre de l'économie et de la santé

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune: Courgenay

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif:	Travaux d'entretien de la ligne ferroviaire
Tronçon:	Traversée du village de Courgenay Passage à niveau situé sur la rue du Général-Comman
Durée:	Du 7 juin 2017 à 21 h 30 au 8 juin 2017 à 6 h Du 8 juin 2017 à 21 h 30 au 9 juin 2017 à 6 h
Particularités:	Néant
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 10 mai 2017

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Basse-Allaine le 12 décembre 2016, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 18 avril 2017.

Réuni en séance le 24 mai 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal à Courtemaîche.

Courtemaîche, le 24 mai 2017

Le Conseil communal

Boécourt

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 mai 2017, les plans suivant :

- Modification de l'aménagement local - Plan de zones - « Parcelles 375 et 999 »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boécourt, le 31 mai 2017

Le Conseil communal

Boncourt

Dépôt public de la mensuration officielle

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Boncourt dépose publiquement du 1^{er} juin 2017 au 5 juillet 2017 inclusivement, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal :

- Les plans cadastraux N^{os} 101 à 124,
- L'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale à Boncourt pendant les heures d'ouverture du bureau. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 5 juillet 2017 inclusivement au Secrétariat communal de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt.

Boncourt, le 30 mai 2017

Le Conseil communal

Corban

Assemblée communale ordinaire du 13 juin 2017 (rectificatif)

Deux points supplémentaires sont ajoutés à l'ordre du jour :

1. Prendre connaissance du projet de déchèterie régionale. Approuver le crédit de 4 millions de francs destiné à sa réalisation et autoriser le comité du SEOD à réaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donner compétence au comité pour contracter un emprunt et le consolider.

2. Sous réserve de l'acceptation du point 1), discuter et décider de l'adhésion de la commune de Corban au projet de déchèterie régionale.

Corban, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Courchapoix

Assemblée communale, lundi 26 juin 2017, à 20 h, dans la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2016 de la commune et de la bourgeoisie.
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 4 000 000.– pour la réalisation de la déchetterie régionale décidée par l'assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir.
4. Décider de l'adhésion de la commune de Courchapoix à la déchetterie régionale du SEOD en cas d'acceptation du point 3 ci-dessus.
5. Adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.
6. Adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.
7. Vente de parcelles à Rière Les Lammes.
8. Présentation et voter le crédit nécessaire de Fr. 50 000.– pour le remplacement du chauffage au bâtiment administratif et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.
9. Divers.

Les règlements mentionnés sous les points 5 et 6 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Courchapoix, mai 2017

Les Autorités communales

Courrendlin

Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courrendlin dépose publiquement durant 30 jours, soit du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le document suivant :

- Modification de l'aménagement local - Plan de zones : parcelle 170 (Tennis)

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courrendlin jusqu'au 30 juin 2017 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du plan de zones ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courrendlin, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Courrendlin

Assemblée municipale ordinaire, lundi 12 juin 2017, à 19h45, hall commun des halles de gymnastique

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2016 et voter les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver la modification suivante du plan de zone:
 - a. Parcelles 0095 et 1390 – rue de la Gare: modification de la zone d'affectation du sol en zone mixte A pour valoriser le terrain et permettre la construction d'un atelier/dépôt.
4. Décider de la vente d'une portion de la parcelle feuillet 1162 (secteur Clos Brechon) au Cartel syndical au prix de Fr. 120.-/m² (non-viabilisé) en vue de la construction de deux immeubles comprenant 24 logements adaptés, un cabinet médical ainsi qu'un centre de jour pour personnes âgées et donner compétence au Conseil communal pour fixer les conditions y relatives et signer l'acte notarié.
5. Informations communales.
6. Divers.

Le Conseil communal

Informations:

- Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal.
- Les comptes communaux de l'exercice 2016 peuvent être obtenus auprès de la caisse communale.

Les documents précités sont également disponibles sur le site internet communal, www.courrendlin.ch

Delémont

Assemblée bourgeoise ordinaire, lundi 26 juin 2017, 20h, dans la salle des Assemblées de la maison Wicka

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Comptes 2016: présentation, discussion et approbation
3. Nouveaux Bourgeois: présentation et acceptation
4. Route de la Haute-Borne: discuter et voter un crédit de Fr. 190000.- pour la réfection de 2 tronçons. Donner compétence au Conseil pour assurer le financement.
5. Locatifs de la rue des Herbages: discuter et voter un crédit de Fr. 90000.- pour la rénovation des balcons. Donner compétence au Conseil pour assurer le financement.
6. Divers.

Le Conseil bourgeoisial

Les Enfers

Assemblée communale ordinaire, lundi 26 juin 2017, à 20h 15, Bâtiment communal, salle 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Discuter et approuver les comptes 2016 et voter les dépassements budgétaires.*
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection des chemins en deux étapes pour un montant total de Fr. 650 000.- et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider le crédit.

4. Prendre connaissance et voter la convention intercommunale avec Saignelégier, relative à l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau du Praissalet – Les Plaimbois – Cérniévilles.*
5. Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995.*
6. Divers et imprévus.

*La convention et le règlement mentionnés aux points 4 et 5 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que les comptes 2016 seront à disposition au secrétariat communal dès le lundi 19.06.2017.

Le Conseil communal

Les Genevez

Assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières

Conformément aux articles 36 et 43 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal des Genevez, d'entente avec le Service de l'économie rurale, convoque l'assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières des Genevez.

L'assemblée aura lieu le **mardi 27 juin 2017 à 19h30 précisés**, à la salle de gymnastique des Genevez.

Le contrôle des procurations et représentations débutera à 18h45.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président du jour
2. Brève orientation par l'auteur de l'avant-projet et le Service de l'économie rurale
3. Nomination des scrutateurs
4. Vote par appel nominal au sens de l'article 703 du Code civil suisse et des articles 38 à 42 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles
5. Discussion et approbation des statuts
6. Nomination du président, des autres membres du comité, du secrétaire et du caissier
7. Nomination des vérificateurs des comptes
8. Nomination de la commission d'estimation
9. Donner mandat au comité de nommer le directeur technique sur la base de la législation sur les marchés publics
10. Nomination du notaire consultant
11. Divers

En cas de vote favorable au point 4, l'assemblée se poursuivra jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Les Genevez, le 24 mai 2017

Le Conseil communal

Mervelier

Assemblée communale ordinaire, mercredi 21 juin 2017, à 20h, à la salle communale de Mervelier

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 05.12.2016.
2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2016.
3. Présenter, discuter et adopter la consolidation du crédit de rénovation des salles d'économie familiale de l'ESVT de Fr. 235 000.-.

4. Présenter, discuter et adopter le projet de rénovation de l'espace direction de l'ESVT, bureau, accès, accueil et valider le crédit de Fr. 112500.– décidé par l'assemblée des délégués.
5. Présenter, discuter et décider de l'adhésion de la commune de Mervelier au projet de déchetterie régionale du SEOD.
6. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.
7. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.
8. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 35000.– pour la réfection du chemin menant à la cabane forestière, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.
9. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 6 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Mervelier, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Rossemaison

Assemblée communale ordinaire, lundi 19 juin 2017, à 20h 15, à la halle de gym

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter les comptes 2016 ainsi que les dépassements budgétaires, pour la commune et la bourgeoisie.
3. Discuter et voter la modification de l'aménagement local, plan de zones et règlement communal sur les constructions (RCC), concernant les parcelles 160 et 324 (secteur MAd) et les secteurs Mac, HAc, HA_g.
4. Discuter et voter l'adhésion par la commune de Rossemaison à la déchetterie régionale du SEOD.
5. Discuter et voter l'adhésion au stand de tir régional de Châtillon et accepter la finance d'entrée de Fr. 28264.–, à financer par les liquidités courantes.
6. Informations du conseil communal sur les travaux réalisés au centre culturel.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet: www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Le Conseil communal

Saint-Brais

Assemblée de la commune 2^e section

Lundi 26 juin 2017, à 20h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016.*
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune 2^e section:

Assemblée de la commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016.*
3. Nommer un membre à la commission d'école.
4. Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995.°
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur le déblaiement des neiges de la commune de St-Brais.°
6. Discuter et décider d'abroger le règlement sur le tarif des émoluments de pesage de 1972.°
7. Divers et imprévus.

° Les règlements mentionnés aux points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale:

Assemblée de la commune 1^{re} section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016.*
3. Discuter et décider de la vente de la parcelle de terrain N° 1257, au lieu-dit Le Chaufour, propriété de la commune, à M^{me} Anne-Lise Croissant.
4. Divers et imprévus.

*Les comptes seront à disposition au secrétariat communal à partir du 13 juin 2017.

Saint-Brais, le 1^{er} juin 2017

Le Conseil communal

Vellerat

Assemblée communale ordinaire, jeudi 29 juin 2017, à 20h, à la Salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2016, ainsi que les dépassements budgétaires;
3. Abroger le règlement des corvées;
4. Adopter le nouveau règlement de l'agence communale AVS;
5. Prendre connaissance et approuver les statuts du cercle scolaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat;
6. Prendre connaissance du projet de déchetterie régionale. Approuver le crédit de 4 millions de francs destiné à sa réalisation et autoriser le comité du SEOD à réaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donner compétence au comité pour contracter un emprunt et le consolider;
7. Sous réserve de l'acceptation du point 6, discuter et décider de l'adhésion de la commune au projet de déchetterie régionale;
8. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont);

9. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement du SEDE (Syndicat d'épuration des eaux usées de Delémont et environs);
10. Voter la consolidation du crédit de Fr. 46442.75 pour l'assainissement de l'éclairage public;
11. Chemin de la Montagne – informations;
12. Divers.

Les règlements mentionnés sous points 3, 4, 5, 8, et 9 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Vellerat, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

La Baroche

Assemblée de la Commune ecclésiastique de La Baroche, mercredi 7 juin 2017, à 20h, à la salle paroissiale à Miécourt

Ordre du jour :

1. Accueil - recueillement
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 7 décembre 2016
4. Comptes 2016
5. Autorisation de pose d'une plate-forme pour nid de cigognes sur le clocher de l'église de Miécourt
6. Informations pastorales
7. Divers

Mise en postulation du poste de secrétaire

Suite à la démission de la titulaire actuelle, le poste de secrétaire de la Commune ecclésiastique de La Baroche est à repourvoir. L'entrée en fonction est prévue le 1^{er} janvier 2018.

Le délai de postulation est fixé au **15 octobre 2017**.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Président de paroisse, M. Jean-Paul Varrin, au 032 462 29 93.

Les postulations sont à envoyer à l'adresse suivante: Conseil de paroisse de La Baroche, Postulation, M. Jean-Paul Varrin, Le Chênois 160, 2947 Charmoille.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique de la Baroche

Bassecourt-Berlincourt

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine de Bassecourt-Berlincourt, lundi 19 juin 2017, à 20h, à la salle Arc-en-Ciel du complexe paroissial

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 5 décembre 2016
2. Comptes 2016
3. Informations pastorales
4. Divers

Le Conseil de paroisse

Delémont

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 6 juin 2017, à 20h 15, au Centre paroissial l'Avenir

Ordre du jour :

1. Ouverture et lecture du procès-verbal
2. Approuver les comptes 2016 et les dépassements du budget
3. Informations du projet d'illumination de l'église Saint-Marcel
4. Informations du conseil de la Commune ecclésiastique
5. Informations pastorales
6. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au secrétariat de la commune ecclésiastique.

Commune ecclésiastique
catholique-romaine, Delémont

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérants: Sarah & Randoald Affolter, Route de Courtemblin 3, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Sarah & Randoald Affolter, Route de Courtemblin 3, 2950 Courgenay.

Projet: construction d'une maison familiale avec bûcher et couvert à voiture en annexe contiguë (toiture plate), entrée couverte, poêle et PAC ext. sur la parcelle N° 1975 (surface 754 m²), sise Chemin du Voitet. Zone d'affectation: Habitation HAa.

Dimensions principales: longueur 12 m 01, largeur 9 m 21, hauteur 5 m 70, hauteur totale 8 m 09. Dimensions bûcher et couvert: longueur 8 m 50, largeur 3 m 65, hauteur 2 m 50. Dimensions couvert entrée: longueur 7 m 93, largeur 1 m 10, hauteur 2 m 93.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte grise-brune moyenne (taupe). Couverture: tuiles TC, teinte brune foncée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 22 mai 2017

Le Conseil communal

Les Bois

Requérante: Boucherie Bilat SA, Rue du Doubs 1, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Flexome SA, Avenue Léopold-Robert 88, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: agrandissement de la partie préparation de la boucherie, avec liaison sous-sol vers le bâtiment existant N° 1 sur les parcelles N°s 68 (surface 241 m²), 77 (surface 10205 m²), 927 (surface 800 m²), sises Rue du Doubs. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales agrandissement: longueur 10 m 85, largeur 12 m 94, hauteur 2 m 35, hauteur totale 2 m 35. Dimensions liaison sous-sol: longueur 5 m 10 m, largeur 1 m 65 m, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: prémurs béton, isolation périphérique, enduit. Façades: enduit, teinte blanche. Couverture: toiture plate végétalisée

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Bonfol

Requérante: Olga Herren, En Varannes 318B, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Entreprise générale Marcel Pheulpin, Champ du Fol 216J, 2944 Bonfol.

Projet: démolition du chalet existant N° 318B et construction d'une habitation avec poêle, panneaux solaires photovoltaïques en toiture (plate) et PAC ext. sur la parcelle N° 3058 (surface 872 m²), sise Rue En Varannes. Zone d'affectation: Habitation H2.

Dimensions principales: longueur 10 m, largeur 10 m, hauteur 5 m 25.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: bardage bois, teinte rouge brun. Couverture: toiture plate, étanchéité Sarnafil.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Courgenay

Requérante: Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay. Auteur du projet: ATB SA, Ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: remblayage de la parcelle N° 294 avec matériaux issus des travaux de redélimitation de la Rue du Bourg sur la parcelle N° 294 (surface 3477 m²), sise Route de Metthiez. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur ~60 m, largeur ~45 m 50, hauteur 0 m 50, hauteur totale 1 m 50.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2017 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Courroux

Requérant: HSWI Sàrl, Rue du Stand 41, 2800 Delémont. Auteur du projet: Erwin Widmer Sàrl, Sous la Rive 120, 2743 Eschert.

Projet: rénovation et transformation du bâtiment N° 13: réfection façades, transformation de l'appartement existant, aménagement de 2 logements + 1 studio supplémentaires dans l'ancienne grange, isolation int., nouvelle toiture avec isolation, modification ouvertures et construction d'un balcon-baignoire et d'un chien assis, ouverture de velux + agrandissement au S-O + construction d'un couvert pour 5 voitures avec bûcher et rangement, et d'un second bûcher avec rangement + démolition ancienne annexe postale sur la parcelle N° 1028 (surface 1037 m²), sise Grand-Rue. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: longueur 17 m 26, largeur 14 m 75, hauteur 6 m 50, hauteur totale 9 m 60. Dimensions agrandissement: longueur 8 m 30, largeur 6 m 20, hauteur 7 m 30. Dimensions couvert à voitures: longueur 17 m 64, largeur 5 m 77, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 10. Dimensions 2° bûcher: longueur 4 m 81, largeur 4 m 25, hauteur 2 m 90, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: mœllons, doublage Ytong / Agrandissement: ossature bois isolée / Couvert et bûcher: ossature bois. Façades: existant: crépi existant / Agrandissement, couvert et bûcher: bardage idem existant ancienne grange, teinte grise claire (« Wettergrau »). Couverture: existant: tuiles TC type Jura, teinte brune / Agrandissement: toiture plate isolée, étanchée, finition gravier, teinte naturelle / Couvert et bûcher: Eternit Ondapress 57, teinte brune.

Dérogations requises: Art. 73 al 2 RCC – ouverture en toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 31 mai 2017

Le Conseil communal

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Courroux / Courcelon

Requérants: Emilie Loviat & Yannick Erard, Grand-Rue 47, 2823 Courcelon. Auteur du projet: Nicolas Tatti, Route de Rochefort 31, 2824 Vicques.

Projet: transformation du bâtiment N° 47: aménagement/agrandissement du logement existant dans l'ancienne grange, modifications des ouvertures selon plans déposés, pose d'une PAC ext. sur la parcelle N° 985 (surface 1191 m²), sise Grand-Rue. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi, teintes blanche et beige, bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 31 mai 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérant: Benjamin Boegli, Rue Abbé Grégoire-Joliat 6, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Benjamin Boegli, Rue Abbé Grégoire-Joliat 6, 2852 Courtételle.

Projet: transformation, assainissement et agrandissement du bâtiment N° 6: transformations et isolation int., agrandissement au Nord avec terrasse non couverte et escalier ext., démolition cheminée existante, modification ouverture Ouest (combles), pose d'un poêle + changement d'affectation et aménagement d'un local pour coiffure + démolition annexe Nord-Ouest existante + agrandissement de la place bitume existante et aménagement d'une place chaillée + construction d'un couvert pour 5 voitures sur la parcelle N° 198 (surface 1534 m²), sise Rue Abbé Grégoire-Joliat. Zone d'affectation: Centre CAB.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 6 m 65, largeur 5 m 29, hauteur 6 m 60. Dimensions couvert à voitures: longueur 15 m, largeur 6 m 50, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: maçonnerie / Agrandissement: ossature bois isolée / Couvert: ossature bois. Façades: existant: inchangé / Agrandissement: bardage bois, teinte naturelle / Couvert: bardage bois, teinte naturelle. Couverture: existant: inchangé / Agrandissement: toiture plate avec terrasse, finition dalles jardin / Couvert: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Réclère

Requérante: Bettina Horisberger, Römerstrasse 3, 4313 Möhlin. Auteur du projet: Fritz Junker, bureau d'architecture, Buchmattweg 7, 4453 Nusshof.

Projet: construction d'une maison familiale avec local technique et réduit en annexe contiguë, balcon avec escalier d'accès ext., panneaux solaires sur pan Sud, atelier de musique + aménagement de 2 cases de stationnement et d'un biotope sur la parcelle N° 1890 (surface 1497 m²), sise au lieu-dit Le Bout-d'-chus. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 11 m 90, largeur 10 m 90, hauteur 5 m 65, hauteur totale 9 m 15. Dimensions technique: longueur 2 m 95, largeur 5 m 20, hauteur 2 m 35, hauteur totale 3 m 55. Dimensions réduit: longueur 2 m 70, largeur 2 m 87, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 55. Dimensions balcon Ouest: longueur 4 m 90, largeur 2 m 50, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles, teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 juillet 2017 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 23 mai 2017

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame, Gisiger André, Berlincourt 77, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Roth SA, Fbg St-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un rural avec stabulation libre, sur la parcelle N° 4222 (surface 112'120 m²), sise au lieu-dit Les Gravières. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions: longueur 39 m 84 m, largeur 20 m 13, hauteur 5 m 06, hauteur totale 5 m 51.

Genre de construction: murs: béton, bois. Façades: bois béton et filet brise-vent, couleur brun, gris, beige. Couverture: tôle isolé, couleur RAL 8004.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 30 juin 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du du permis de construire).

Bassecourt, le 31 mai 2017

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Les Genevez

Requérants: Léna Gigandet & Aurélien Mouche, Les Clos-Dedos 4, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: dk concept Daniel Keller, le Pairez 56, 2716 Sornetan.

Projet: rénovation et transformation de l'appartement existant, isolation int., pose d'un chauffage à copeaux, pose de panneaux solaires et de tuiles en verre sur pan Sud, murage d'une niche (rez Sud) et ouverture d'une fenêtre (étage Est) sur la parcelle N° 77 (surface 470 m²), sise au lieu-dit Clos de la Commune. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles TC, teinte rouge.

Déroghations requises: Art. 71 al. 3 RCC – teinte couverture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Les Genevez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 23 mai 2017

Le Conseil communal

Lugnez

Requérant: Christian Heusler, Route de Montignez 32, 2933 Lugnez. Auteur du projet: Marcel Pheulpin, Entreprise générale, Champ du Fol 216J, 2944 Bonfol.

Projet: construction d'un couvert pour machines agricoles et fourrage + citerne récupération EP enterrée (20'000 litres) et puit perdu sur les parcelles N°s 803 (surface 4953 m²), 806 (surface 3357 m²), 807 (surface 3'361 m²), sises au lieu-dit Les Voirandes. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 35 m, largeur 20 m 48, hauteur 6 m 70, hauteur totale 8 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: couvert: ossature BA et bois. Façades: pas de façades. Couverture: tôle, teinte rouge brun.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2017 au secrétariat communal de Lugnez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lugnez, le 29 mai 2017

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Garage de la Gare, J. Montavon SA, Rue Xavier-Stockmar 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs Voisard & Migy, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation et réaménagement intérieur de l'atelier de réparation de voitures, déconstruction de l'annexe de stockage, construction d'une station de lavage et pose d'un puits de lumière en toiture (dim. 3.70 m x 2.30 m) sur les bâtiments N°s 21 et 25, parcelle N° 344 (surface 1381 m²) sise Rue Auguste-Cuenin. Zone de construction: centre D.

Bâtiment N°s 21 et 25: description: transformation et réaménagement intérieur de l'atelier de réparation de voitures, déconstruction de l'annexe de stockage, construction d'une station de lavage et pose d'un puits de lumière en toiture (dim. 3.70 m x 2.30 m).

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: revêtement extension des façades existantes en panneaux sandwich métalliques, teinte gris foncé. Toit: forme: existante, pente plate. Couverture: existante, extension en dalle béton, isolation, étanchéité et gravier. Teinte grise.

Chauffage: raccordement à Thermoréseau.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 23 mai 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 29 mai 2017

Le Service UEI

Saignelégier

Requérants: Amélie & Gilles Mercier, Chemin de Jolimont 1D, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Arc architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: construction d'une véranda et d'un couvert en annexe contiguë du bâtiment 1D, avec toiture plate, cheminée de jardin et bac à fleurs sur la parcelle N° 250 (surface 821 m²), sise Chemin de Jolimont. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales véranda: longueur 6 m 14, largeur 4 m 07, hauteur 3 m 20. Dimensions principales couvert: longueur 5 m 88, largeur 4 m 07, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée, piliers métalliques. Façades: panneaux stratifiés, teinte anthracite, lames bois prévieilli, teinte grise, béton apparent, teinte grise. Couverture: toiture plate, finition gravier.

Déroghations requises: Art. 61 al. 2 RCC – forme de toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} juillet 2017 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 23 mai 2017

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour la classe de soutien primaire à Saignelégier, un poste d'

enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 12 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Saignelégier.

Profil:

- MAES (Master en enseignement spécialisé)

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la Section Enseignement spécialisé (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention «Postulation soutien ambulatoire», au Service de l'enseignement, Section Enseignement spécialisé, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 7 juin 2017**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour la classe de soutien secondaire, trois postes d'

enseignant-e secondaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du Collège de Delémont;
- 1 poste comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du Collège Thurmann à Porrentruy;
- 1 poste comprenant 15 leçons hebdomadaires au sein du Collège Thurmann à Porrentruy.

Profil:

- Bachelor universitaire + Master HEP
- MAES (Master en enseignement spécialisé)

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la Section Enseignement spécialisé (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention «Postulation soutien ambulatoire», au Service de l'enseignement, Section Enseignement spécialisé, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 7 juin 2017**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Haute-Sorne, un poste d'

enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant entre 17 et 20 leçons hebdomadaire (degrés 3-8P)

Profil:

- Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire / Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail:

Ecole primaire de Bassecourt et Courfaivre

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, M^{me} Antoinette Kottelat (032 426 74 72) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Agnès Bertholet (032 426 55 18).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à Agnès Bertholet, présidente de la Commission d'école, Rue de la Deute-Dessous 1, 2853 Courfaivre, soit par courrier électronique à l'adresse: a.bertholet@bluewin.ch, **jusqu'au 16 juin 2017**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Haute-Sorne, un poste d'

enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et

social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant entre 19 et 22 leçons hebdomadaire (degrés 3-8P)

Profil:

- Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire / Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail: Ecole primaire de Bassecourt, Glovelier et Courfaivre

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, M^{me} Antoinette Kottelat (032 426 74 72) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Agnès Bertholet (032 426 55 18).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à Agnès Bertholet, présidente de la Commission d'école, Rue de la Deute-Dessous 1, 2853 Courfaivre, soit par courrier électronique à l'adresse: a.bertholet@bluewin.ch, **jusqu'au 16 juin 2017**.



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste suivant:

**Curateur-trice
secteur protection de l'enfant**

Taux d'activité:

130% - Pourcentages de travail modulables

Mission: Dans le cadre d'une équipe en protection de l'enfant, assumer les mandats de l'Autorité de protection de l'enfant et du Tribunal.

Exigences: Diplôme HES en travail social ou formation jugée équivalente. Préférence sera donnée à une personne bénéficiant d'une formation post-grade dans le domaine de l'accompagnement des jeunes et de leur famille.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction:

1^{er} septembre 2017 ou date à convenir.

Lieu de travail: Antenne de Delémont. Autres lieux de travail possibles Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michel Ammann, directeur des SSRJU 032 420 72 72.

Les candidatures accompagnées des documents usuels, y compris extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils, doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M. Michel Ammann, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Curateur-trice PE », **jusqu'au 23 juin 2017**.



Pour la prochaine rentrée d'août, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour les divisions artisanale et technique, un poste d'

Enseignant-e d'éducation physique et sportive (Le poste, à durée déterminée d'une année avec possibilité de reconduction, sera vraisemblablement repourvu à l'interne.)

Mission: Assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité:

- Entre 12 et 14 périodes à répartir entre les deux divisions:
- 4 périodes pour la division artisanale, soit 15%
- 8 à 10 périodes pour la division technique, soit ~35%

Profil:

- Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017 (début des cours: 21 août 2017)

Lieu de travail: Delémont, division artisanale du CEJEF et Porrentruy, division technique du CEJEF

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division artisanale, M. Jean-Bernard Feller (032 420 75 00), ou auprès du directeur de la division technique, M. Jean Ammann (032 420 35 50), et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e EPS », **jusqu'au 9 juin 2017**.

www.cejef.ch

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice:**

Commune Les Bois

Service organisateur/Entité organisatrice:
Stähelin architectes (Delémont) SA, à l'attention de Miguel Nery, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse,

Téléphone: 032 421 96 60, Fax: 032 421 96 65,
E-mail: miguel.nery@staehelinarchitectes.ch,
URL www.staehelinarchitectes.ch

- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Commune/Ville
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Espace Communal, Les Bois
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV : 45000000 - Travaux de construction
Code des frais de construction (CFC):
214 - Construction en bois,
2155 - Revêtements extérieurs,
2834 - Plafonds en bois et dérivés dubois
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.1 Critères d'adjudication**
Z1 Prix Pondération 50
Z2 Organisation de l'entreprise Pondération 15
Z3 Programme détaillé des travaux du soumissionnaire Pondération 25
Z4 Qualité de l'offre Pondération 10
- 3.2 Adjudicataire**
Liste des adjudicataires
Indication: Oppliger Bois Sàrl
Nom: Oppliger Willy, Sur le Pont 6d,
2610 Saint-Imier, Suisse
Prix: Fr. 713'602.25 sans TVA
- 4. Autres informations**
- 4.1 Appel d'offres**
Publication du: 12.04.2017
Organe de publication: www.simap.ch
Numéro de la publication 963285
- 4.2 Date de l'adjudication**
Date: 22.05.2017
- 4.3 Nombre d'offres déposées**
Nombre d'offres: 5
- 4.5 Indication des voies de recours**
La présente publication peut être attaquée, dans un délais de 10 jours à compter de sa notification, auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal (Canton du Jura, Suisse), Case postale 24, 2900 Porrentruy 2.
9. Elections complémentaires au comité
9.1. Présidence
9.2. Comité
10. Allocution de M. Jacques Gerber, Ministre de l'Economie et de la Santé
11. Divers
- Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise par écrit au Président au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale.
- Jura Tourisme
Le président: M^e Pierre Boillat

Divers

Assemblée générale ordinaire de JURA TOURISME, mercredi 14 juin 2017, à 15 h, Au Restaurant Golf des Bois (Les Mûrs 1)

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations
2. Paroles de bienvenue de M. René Pointet, conseiller communal des Bois
3. Désignation des scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2016
5. Rapport du Président
6. Rapport du Directeur
7. Comptes 2016 et rapport des vérificateurs
8. Budget 2017